Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Septembre 2021
N°215

http://ville-houssen.over-blog.fr
Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda Septembre – Octobre - 2021

Dimanche 19 septembre 2021, Place du 18 juin : Automnale de Houssen
Mardi 21 septembre 2021, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Vendredi 24 septembre 2021, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Mardi 19 octobre 2021, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Mardi 26 octobre 2021, de 16h30 à 19h30, Salle des fêtes : Don du sang

INSCRIPTION EN MAIRIE

Les nouveaux administrés sont invités à se rendre en Mairie à l'occasion d'un changement de résidence, pour permettre l'accomplissement de diverses formalités : inscription sur liste électorale, convocation au recensement militaire, pré-inscription des enfants aux écoles, fête de Noël des aînés, etc…
Vous avez changé d'adresse en étant resté à Houssen : merci également de le signaler.

EXTRAITS PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN
SEANCE DU 02 JUILLET 2021

REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 09 avril dernier, portant sur le choix du lauréat du concours.

Madame le Maire a procédé aux négociations règlementaires avec le lauréat du concours, Ateliers D-Form, sans publicité ni mise en concurrence préalables, à l'issue de la procédure de concours restreint en application des articles L2125-1-2, L2172-1, R2162-15 et suivants, R2172-2 et suivants, R2122-6 du Code de la commande publique.

Eu égard le compte-rendu des négociations,

Vu le Code de la commande publique notamment les articles précités,

Le Conseil Municipal, après réflexion,

DECIDE d'attribuer le marché de maitrise d'œuvre relatif à l'opération de réhabilitation et extension de l'école élémentaire au lauréat du concours, l'équipe Ateliers D-Form de Soultzbach-les-Bains :

- Mandataire : **ATELIERS D-FORM de Soultzbach-les-Bains**
  Co-contractants :
  - BET Structure : BE HAGENMULLER de Colmar
  - BET Fluides/Thermique : BE SOLARES BAUEN de Strasbourg
  - Economiste : BE OPTIME INGENIERIE de Soultzbach-les-Bains
  - BET Environnemental : BE SOLARES BAUEN de Strasbourg
  - BET Electricité : BE PROJELEC de Belfort

aux conditions suivantes :

- Taux et montants des honoraires :
  - Mission de Base – Exécution : 13,00 % soit 260 000,00 € HT
  - Missions complémentaires : 3,00 % soit 60 000,00 € HT
  - Rémunération totale : 16,00 %, soit 320 000,00€ HT.
- Taux de tolérance études et travaux proposé :
  - Taux de tolérance études : 3 %
  - Taux de tolérance travaux : 1,5 %.

AUTORISE Madame le maire à signer le marché de maitrise aux conditions précitées avec l'équipe Ateliers D-Form, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

CHARGE Madame le Maire de déposer les demandes de financement auprès des services compétents, notamment :

- de l'ETAT au titre de la DETR ou de la DSIL (pas cumulable), de la PTRETE
- de la CEA,
- de la Région Grand EST,
- de Colmar Agglomération au titre des fonds de concours,
- de l'Agence de l'Eau pour l'aménagement des espaces extérieurs (cours).

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE CA ET SES COMMUNES MEMBRES

Les articles L2113-6 et suivants du Code de la commande publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats.

Vu le Code de la commande publique, notamment en ses articles L2113-6 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.5211-4-4,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal Colmar Agglomération,

Considérant l'intérêt de Colmar Agglomération et de ses communes-membres de s'engager dans une démarche commune d'achats suivant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre Colmar Agglomération et ses communes-membres

DESIGNE Colmar Agglomération comme coordonnateur de ce groupement de commandes

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la création de ce groupement de commandes, et à l'exécution de son objet, nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ ENTRE LA VILLE DE COLMAR ET LES COMMUNES DE FORTSCHWIHR, HERRLISHEIM-PRES-COLMAR, HOUSSEN,

INGERSHEIM, JEBSHEIM, SAINTE-CROIX-EN-PLAINE, TURCKHEIM, WALBACH, WETTOLSHEIM ET WINTZENHEIM

Conformément à la Loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, à compter du 31 décembre 2014, les Tarifs Réglementés de Vente de gaz naturel ont progressivement disparu pour les sites professionnels (dont les bâtiments publics).

La suppression de ces tarifs réglementés concerne toutes les personnes publiques et tous les organismes publics ou privés, pour la quasi-totalité de leurs bâtiments et installations.

Pour les acheteurs publics, la mise en concurrence est devenue obligatoire et impose de recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L.331-4 et L.441-5 du Code de l'énergie.

Pour faciliter les démarches des communes membres de Colmar Agglomération, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel.

A l'instar du dispositif mis en œuvre en 2014 et reconduit en 2018 pour le précédent marché de fourniture de gaz naturel, les communes souhaitent ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins sur leur territoire pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés et à rationaliser la gestion administrative de la procédure d'appel d'offres.

Les adhérents de ce groupement seraient : Colmar, Fortschwihr, Herrlisheim-près-Colmar, Houssen, Ingersheim, Jebsheim, Sainte-Croix-En-Plaine, Turckheim, Walbach, Wettolsheim et Wintzenheim.

La constitution du groupement de commandes qui aura une durée de 3 ans est formalisée par une convention, jointe à la présente délibération, qui définit la composition du groupement de commandes, son domaine d'intervention et le fonctionnement de celui-ci.

Il est proposé que la Ville de Colmar exerce la mission de coordonnateur du groupement.

Chaque commune sera représentée à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes par un membre de sa propre commission d'appel d'offres, élu par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2213-6 du Code de la commande publique.

Le représentant de la Ville de Colmar présidera la Commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE la constitution entre la Ville de Colmar et les communes de Fortschwihr, Herrlisheim-près-Colmar, Houssen, Ingersheim, Jebsheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim, Walbach, Wettolsheim et Wintzenheim d'un groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel,

DECIDE le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément au Code de la commande publique, en vue de la passation de marchés,

DESIGNE la Ville de Colmar comme coordonnateur du groupement de commandes,

DESIGNE comme représentants de la Commune de Houssen à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres :

- M. MOSSER Jacky, en qualité de titulaire, - Mme LAURE Laetitia, en qualité de suppléant,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ENTRE LA VILLE DE COLMAR ET LES COMMUNES DE FORTSCHWIHR, HERRLISHEIM PRES COLMAR, HOUSSEN, INGERSHEIM, JEBSHEIM, SAINTE-CROIX-EN-PLAINE, TURCKHEIM, WALBACH, WETTOLSHEIM ET WINTZENHEIM

Conformément à la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, à compter du 1er janvier 2021, les Tarifs Réglementés de Vente d'électricité ont disparu pour les clients non domestiques qui emploient au moins 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes, ou le total de bilan excèdent 2 millions d'euros.

La suppression de ces tarifs réglementés s'applique à tous les tarifs (jaune, vert et bleu).

Pour les acheteurs publics remplissant les critères ci-dessus énoncés, la mise en concurrence est donc devenue obligatoire pour tous les sites de consommation électrique et impose de recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L.331-4 et L.441-5 du Code de l'énergie.

Pour faciliter les démarches des communes membres de Colmar Agglomération, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

A l'instar du dispositif mis en œuvre en 2015 et reconduit en 2018 pour les précédents marchés de fourniture d'électricité au tarif jaune, les communes membres de Colmar Agglomération souhaitent ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins sur leur territoire pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés et à rationaliser la gestion administrative de la procédure d'appel d'offres.

Les adhérents de ce groupement seraient : Colmar, Fortschwihr, Herrlisheim-près-Colmar, Houssen, Ingersheim, Jebsheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim, Walbach, Wettolsheim et Wintzenheim, ainsi que Colmar Agglomération.

La constitution du groupement de commandes qui aura une durée de 3 ans est formalisée par une convention, jointe à la présente délibération, qui définit la composition du groupement de commandes, son domaine

d'intervention et le fonctionnement de celui-ci.
Il est proposé que la Ville de Colmar exerce la mission de coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants.
Chaque commune ainsi que Colmar Agglomération seront représentées à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes par un membre de sa propre commission d'appel d'offres, élu par le Conseil Municipal (communes) ou par le Conseil Communautaire (CA) conformément à l'article L 2213-6 du Code de la commande publique. Le représentant de la Ville de Colmar présidera la Commission d'appel d'offres.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
APPROUVE la constitution entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération et les communes de Fortschwihr, Herrlisheim-près-Colmar, Houssen, Ingersheim, Jebsheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim, Walbach, Wettolsheim et Wintzenheim d'un groupement de commandes ayant pour objet la prestation de fourniture d'électricité,
DECIDE le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément au Code de la commande publique, en vue de la passation de marchés,
DESIGNE la Ville de Colmar comme coordonnateur du groupement de commandes,
DESIGNE comme représentants de la Commune de Houssen à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres:
- M. MOSSER Jacky, en qualité de titulaire,
- Mme LAURE Laetitia, en qualité de suppléant,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Population INSEE
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête de recensement de la population prévu en 2022 est reporté à l'année 2023. L'INSEE continuera à calculer et publier une actualisation de la population légale au 1er janvier.

Don du sang
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etablissement Français du Sang remercie vivement :
- la Commune pour avoir collaboré activement à la collecte organisée le 1er juin 2021, qui a permis d'accueillir 72 donneurs
- l'Amicale des Donneurs de Sang qui se charge de l'organisation de ces collectes.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette information et **REMERCIE** l'Amicale des Donneurs de Sang.

Vente ambulante
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que PIZZA PASSION Sas qui propose une vente de pizzas à emporter un soir par semaine (le vendredi) depuis des années va cesser définitivement leurs tournées le 16 juillet 2021.
Un futur repreneur souhaite reprendre les tournées à partir de septembre 2021.

Réseau TRACE
Madame le Maire rappelle le projet de restructuration du réseau proposé par la TRACE début 2020. Ce projet va être totalement revu.
Une réunion a eu lieu cette semaine pour faire le point sur les attentes et besoins des communes desservies par ce réseau de transports urbains.
Madame le Maire invite le Conseil Municipal à engager une réflexion visant à améliorer le service actuel.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (de 15 à 64 ans) : 1215 (source INSEE 2017)	**Juin**	**Juillet**	**Août**
Femmes	43	49	49
Hommes	64	62	67
Total	**107**	**111**	**116**
Demandeurs d'emploi indemnisés	88	91	100
Demandeurs d'emploi non indemnisables	19	20	16

Annonce

Un particulier de Houssen cherche un terrain de loisir non constructible sur la commune et alentours, clôturé ou non.
Contact tél. : 07.87.15.32.99

DON DU SANG

Une collecte de sang aura lieu
à la Salle des fêtes,
4 Place du 18 Juin,
Mardi 26 octobre 2021
De 16h30 à 19h30

Ecole des Vents et Percussions d'Ingersheim

Ecole de Musique

Entente Ingersheim-Houssen

INSCRIPTIONS 2021
Ecole de Musique Ingersheim
Sur rendez-vous au 06-59-52-39-25. Contactez-moi.
Démarrage des cours le lundi 13 septembre 2021

Eveil Musical à partir de 4ans
A Ingersheim le mardi de 16h15 à 17h15
A Houssen le jeudi à 16h15

INSTRUMENTS PROPOSES aux enfants à partir de 7 ans

La trompette

Le saxophone

La flûte traversière

L'euphonium

La clarinette

Percussions mélodiques / Batterie

Le piano **La guitare** **L'accordéon**

Tarif éveil : 50€ par trimestre.
Instruments subventionné : 165€ par trimestre
Nouveauté : Autres instruments, piano, guitare, accordéon, autre tarif.
Pour tous renseignements, voir sur le site : **http://ingersheim-houssen.wixsite.com/entente-musicale** **ou me contacter 06-59-52-39-25**

La musique Espérance 1922 de Houssen cherche à renouveler ses effectifs.

La musique rythme nos vies !
C'est un peu l'âme du village.

En 2022 la musique Espérance aura 100 ans….et elle espère pouvoir les fêter …grâce à vous !

Vous n'êtes pas musicien ? Ce n'est pas grave !
Vous avez un peu de temps ? (beaucoup…passionnément…..à la folie !)
Vous venez d'arriver à Houssen et vous désirez vous investir au sein d'une association ?

Faites-le nous savoir, toute participation est la bienvenue! Pas besoin de savoir lire les notes de musique ! (Avis aux parents des enfants de l'éveil musical … et aux autres aussi !)

Et si vous jouez d'un instrument? Venez nous rencontrer et faites une répétition avec nous.
Bref, Venez comme vous êtes…avec vos idées, vos instruments !

Appelez nous au 06 13 78 12 27 😀
La présidente Myriam ECKERLEN et le comité

Le **TCHOUSSEN** est heureux de vous proposer une vente de fromage en direct du producteur.
C'est en collaboration avec Gael Billotte, maitre-fromager de la Fruitière artisanale de Noël-Cerneux, que nous avons sélectionné du **Comté artisanal d'exception AOP et autres fromages régionaux** pour le plus grand plaisir de vos papilles.

Comment commander ?

1. Remplir le bon de commande ci-dessous ;
2. Joindre votre règlement par chèque à l'ordre du Tennis Club Houssen ;
3. Envoyer ou déposer le tout à M. WEBER, 11 rue de l'Aubépine à Houssen **avant le 23 septembre 2021** ;
4. Venir récupérer votre commande le dimanche **3 octobre 2021 au Tennis club entre 9h30 et 11h.**

BON DE COMMANDE

Nom :
Prénom :
Adresse :

Date de la commande :
Mail :
Téléphone :

		Prix Unitaire	Quantité	Montant
Comté Fruité 9 à 10 mois	500g	8.00 €		
	1kg	14,50 €		
Comté Vieux 14 à 15 mois	500g	9,50 €		
	1kg	16,00 €		
Morbier	500g	7,50 €		
	1kg	13,50 €		
Bleu de Gex	500g	7,00 €		
	1kg	13,50 €		
Fromage à raclette	500g	7,50 €		
	1kg	13,50 €		
Cancoillotte nature 250 g	Le pot	3,50 €		
Cancoillotte ail 250g	Le pot	3,50 €		
Cancoillotte vin jaune 200g	Le pot	3,50 €		
Fondue suisse (2 pers.)	400g	9,50 €		
Saucisse de Morteau (env. 430g)	La pièce	7,50 €		
Saucisson sec nature 180g	La pièce	5,00 €		
Assortiment de charcuterie (bacon, coppa, rosette, brési) pour 3 à 4 personnes	La pièce	12,00 €		
		TOTAL :		

Mode de réception des commandes* :
**Rayé mention inutile*

Au T.C Houssen
Livraison à mon domicile le 3 octobre 2021

INFO T.C HOUSSEN :

→ Le club reprendra l'école de tennis pour vos enfants à la rentrée *(quelques places encore disponibles)*

Les informations concernant les inscriptions seront visibles très prochainement sur nos réseaux via et notre site internet : https://club.fft.fr/tchoussen

→ Le T.C. Houssen engagera 5 équipes dans le championnat de septembre : 2 équipes +35 ans, 2 équipes +45ans et 1 équipe jeunes -de 15 ans. De beaux résultats en prévision….

INFORMATION – ALSACE PARACHUTISME

Les prochains passages aériens liés à l'activité de sauts en parachute organisés sur le site de l'aérodrome de Colmar-Houssen sont prévus les 17, 18 et 19 septembre, et les 15, 16 et 17 octobre.

Ces cessions génèreront plus de passages aériens.

BULLETIN DE PARTICIPATION

A joindre au dessin

Coordonnées du participant

Nom : .....
Prénom : .....
Age : .....
Téléphone : .....
Email : .....

Coordonnées du représentant légal

Nom : .....
Prénom : .....
Téléphone : .....
Email : .....

Autorisation parentale :
J'autorise la participation au présent jeu de l'enfant mineur dont les coordonnées figurent ci-dessus et dont je suis le représentant légal.

Fait à le

Signature du représentant légal

CONCOURS DE DESSIN

DESSINE TES VACANCES D'ÉTÉ

La Commune de Houssen organise son 2ème concours de dessin pour les enfants du village qui ont entre 3 et 15 ans (1 seul dessin par enfant).

3 catégories proposées : 3-6 ans, 7-10 ans, 11-15 ans.

Le principe du concours est le suivant :

Dessine tes vacances d'été, avec des crayons de couleur, des feutres ou des pinceaux sur une feuille blanche format A4.

Surprends-nous avec tes couleurs et dépose ton dessin en Mairie avant le 31 Août 2021.

Le jury se réunira la première quinzaine de septembre pour désigner les meilleurs dessins selon les catégories (un gagnant par catégorie d'âge).

Les gagnants auront la chance de voir figurer leurs dessins dans le prochain S'Dorf Blät ainsi que sur la page Facebook de la Mairie de Houssen. Une petite surprise sera également distribuée aux 3 gagnants. Les dessins seront ensuite exposés en Mairie.

N'oublie pas de joindre le bulletin de participation à ton dessin.

Les participants autorisent par avance que leur dessin fasse l'objet d'une exposition, que les dessins soient photographiés pour une diffusion dans le bulletin communal ainsi que sur les réseaux sociaux.

Bonne chance aux participants !

Prolongation jusqu'au 30/09/21 !!
Résultat courant octobre

Pour plus d'informations : Nadège Hoffmann 06.25.63.22.63

la

BASE NAUTIQUE

de Colmar-Houssen

joue les prolongations !

EN SEPTEMBRE

OUVERTURE TOUS LES JOURS

selon la météo

13H - 19H *

*** SAUF LE DIM. 19/09 À PARTIR DE 14H**

agglo-colmar.fr/base-nautique

COLMAR AGGLOMÉRATION

Automnale de Houssen

Dimanche 19 septembre 2021

de 9h à 18h

La journée débutera

dès 9h par un marché artisanal et gastronomique
au niveau de la Salle des Fêtes de Houssen

A 10h, messe à l'église St Maurice
pour la bénédiction des produits de la terre

Kermesse et jeux pour les petits
dans la cour de l'école élémentaire

Tombola organisée avec tirage au sort vers 17h

Buvette et restauration sur place
(bouchée à la Reine, schiffala)
Réservation conseillée auprès
d'Edith Grubor au 06 88 43 01 78

La manifestation sera soumise aux conditions sanitaires en vigueur
Tous responsables face au COVID 19 : respect des gestes barrières et pass-sanitaire valide pour la restauration et la buvette

Manifestation proposée par l'ASL, les associations et la commune de Houssen

Périmètre de la fête :

- Circulation interdite devant la salle des Fêtes entre le carrefour rue Principale/rue du Cimetière et le croisement rue du Cimetière/rue d'Ostheim
- Marché artisanal et gastronomique sur le parking de la Place du 18 juin
- Kermesse dans la cour de l'école élémentaire
- Restauration sous chapiteau devant et dans la salle des fêtes

Protocole sanitaire en vigueur :

Port du masque obligatoire
dès 11 ans sur le marché

Pass-sanitaire obligatoire pour l'accès
à la restauration et à la buvette
ou test PCR ou antigénique de moins de 72 h
ou un certificat de rétablissement de la
COVID 19 de moins de 6 mois